

République Française

**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CO****N° 17/2024****Séance du 28 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme FAUQUET

Absents excusés : Mme LIRON, M. JURADO, Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme ORAND-GABRIEL)

Secrétaire : M.FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

OBJET : BUDGET EAU BRUTE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le budget primitif 2024 pour le budget annexe « eau brute » suivant est proposé :

Section d'exploitation : les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 31 702,37 € comme ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Chap 011- charges à caractère générale	16 000,00 €	Chap 70 – produits de services	3 500,00 €
Chap 65 – autres charges de gestion courante		Chap. 74 – dotations et participations	26 498,97 €
Chap. 66 – charges financières	2 904,87 €	R 002 – résultat reporté ou anticipé	1 703,40 €
Chap. 67 – charges exceptionnelles	500,00 €		
Chap 022- dépenses imprévues	-		
Chap 023 – virement à section d'investissement	-		
Chap 042 – opération d'ordre de transfert entre sections	12 297,50 €		
TOTAL	31 702,37 €	TOTAL	31 702,37 €

Section d'investissement : les dépenses et les recettes de la section s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 35 686,98 € comme ci-après :

Dépenses		Recettes	
Chap 21 – immobilisation corporelles	30 371,05 €	Chap 021- virement de la section de fonctionnement	-
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 315,93 €	Chap 040 – opération d'ordre de transfert entre sections	12 297,50 €
		R 002 – résultat d'exécution positif reporté ou anticipé	23 389,48 €
TOTAL	35 686,98 €	TOTAL	35 686,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, adopte le budget primitif 2024.

Fait à Saint-Dionisy, le 28 mars 2024

Le Maire,
Jean-Christophe GREGOIRE

